
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 5 janvier 2016, à compter de 20h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Bruno Napert, Pierre St-Louis et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absences motivées de Messieurs Claude Lacasse et Ghislain Beauregard.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum, déclare la session ouverte et offrent ses vœux de Bonne Année aux personnes présentes.

2016-01-01

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2015.
- 4- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du budget du 1^{er} décembre 2015.
- 5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1er décembre 2015 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 novembre 2015
 - d) Règlement de taxation – Adoption
 - e) Rémunération du personnel – Année 2016 – Adoption
 - g) Taxes impayées 2014 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes
 - h) MMQ Assurances – Renouvellement
 - i) Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ
- 6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Règlement relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux (n° 295) – Adoption
- 7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 8- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entretien du réseau d'éclairage de rues
- 9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
- b) 2^e projet du Règlement n° 275-2 modifiant le Plan de zonage, la zone I-1 et la zone Re-2 – Adoption sans modification

11- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

12- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitations et de remerciements à l'occasion de l'activité « La Fête de Noël à Calixa-Lavallée » le 13 décembre 2015

13- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

14- AUTRES DOSSIERS

- a) Tournoi de hockey
- b) Manifestation chez la mairesse de la Ville de Sainte-Julie
- c) Elimination des sacs de plastique à usage unique
- d) Journées de la persévérance scolaire

15- CORRESPONDANCE

16- PÉRIODE DE QUESTION

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2015 – ADOPTION

2016-01-02

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET DU 1^{er} DÉCEMBRE 2015 – ADOPTION

2016-01-03

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale du budget du 1^{er} décembre 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE

5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2016-01-04

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2015 au montant de 50 912,87 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 janvier 2016 au montant de 50 912,87 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 novembre 2015

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Règlement de taxation 2016 – Adoption

2016-01-05

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement de taxation 2016 » n° 294.

ADOPTÉE

e) Rémunération du personnel – Année 2016

2016-01-06

CONSIDÉRANT l'indice du coût de la vie ainsi que les prévisions budgétaires de 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu:

D'ACCORDER le salaire convenu avec le personnel pour l'année 2016.

ADOPTÉE

g) Taxes impayées 2014 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes

2016-01-07

CONFORMÉMENT à l'article n° 1022 du *Code municipal*, le directeur général dépose la Liste des taxes impayées au Conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article n° 1023 du *Code municipal* le directeur général, selon l'ordre reçu du Conseil, remettra avant le 31 janvier 2015 au *bureau de la MRC de Marguerite-D'Youville*, de même qu'au bureau de la *Commission scolaire des Patriotes*, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2014 et avant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre une telle liste à la MRC de Marguerite-D'Youville étant donné l'état des taxes à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

QUE la liste soit émise et envoyée à la MRC étant donné l'état de nos taxes à recevoir.

ADOPTÉE

h) MMQ Assurances – Renouvellement

2016-01-08

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) datée de décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu:

DE RENOUVELER la police d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) au montant de 8 316 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

i) Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ

2016-01-09

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée a adhéré à l'Union des municipalités du Québec en 2015;

CONSIDÉRANT que la cotisation annuelle pour l'année 2016 est de 97,00 \$ plus taxes soit un montant total de 111,53 \$;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au Carrefour du capital humain (CCH) représente un coût de 500,00 \$ plus taxes soit un montant total de 574,88 \$ et que cette adhésion est facultative ;

CONSIDÉRANT l'importance des dossiers actuellement en négociation avec le gouvernement du Québec et la position de l'UMQ dans ces négociations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2016 sans toutefois adhérer au CCH.

ADOPTÉE

6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que les services d'une nouvelle concierge ont été retenus. Il s'agit de Madame Valérie Hermosilla.

b) Règlement relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux (n° 295) – Adoption

2016-01-10

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux » n° 295.

ADOPTÉE

7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous rappelle qu'en cette période plus froide il convient d'être prudent et de ne pas surchauffer nos maisons afin d'éviter les incendies.

8- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

En l'absence du conseiller Ghislain Beauregard, monsieur le Maire invite les citoyens à ne pas hésiter à appeler au bureau municipal pour signaler les rues enneigées ou glacées.

b) Entretien du réseau d'éclairage de rues

2016-01-11

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à l'appel d'offres, faite par la municipalité de Calixa-Lavallée dans le cadre d'un appel d'offres regroupé ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite à Calixa-Lavallée le 11 décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé

par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

DE retenir les services de Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée pour un montant de 679,00\$ plus taxes pour une entente prenant fin le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert nous indique qu'il n'y a que le projet de règlement modifiant le zonage qui est en cours.

b) 2^e projet du Règlement n° 275-2 modifiant le Règlement n° 275 relativement au plan de zonage, à la zone I-1 et à la zone Re-2 – Adoption sans modification

2016-01-12

CONSIDÉRANT l'avis de motion avec dispense de lecture donné lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet du Règlement n° 275-2, lors de l'assemblée régulière tenue le 1^{er} décembre 2015, modifiant le Règlement de zonage (n° 275) afin de modifier le plan de zonage pour inclure dans la zone I-1 le lot 4 833 858 ;

CONSIDÉRANT la séance d'information tenue le 16 décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER SANS MODIFICATION le second projet du Règlement n° 275-2, modifiant le Règlement de zonage (n° 275) afin de modifier le Règlement de zonage (n° 275) pour inclure dans la zone I-1 le lot 4 833 858.

ADOPTÉE

11- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous signale qu'il a remarqué que de nombreux citoyens n'ont pas pris connaissance du nouveau calendrier concernant la collecte sélective et la récupération. Les collectes se font maintenant les mardis.

12- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous rappelle que le prochain « Brunch du dimanche » aura lieu le 10 janvier et que la « Fête des neiges » se tiendra le 23 janvier à partir de 14h30.

Monsieur St-Louis nous signale également que la Municipalité de St-Charles-sur-Richelieu fait maintenant partie de l'Association des plus beaux villages du Québec et devient par le fait même le 5^e village membre dans la région touristique de la Montérégie.

b) Motion de félicitations et de remerciements à l'occasion de l'activité « La Fête de Noël à Calixa-Lavallée » le 13 décembre 2015

2016-01-13

CONSIDÉRANT le grand succès remporté par les activités tenues à l'occasion de « La Fête de Noël à Calixa-Lavallée » et le travail important accompli par les différents comités et bénévoles impliqués ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses plus vives félicitations aux Comités de la Bibliothèque, des Loisirs et Culturel et patrimonial pour cette réalisation et ses sincères remerciements à tous les bénévoles et également à Madame Karine Desmarais et Monsieur Yannick Dupuis de la Pâtisserie de la maison de Pierre pour leur contribution.

ADOPTÉE

13- LOISIRS

a) Rapport du représentant

En l'absence du conseiller Claude Lacasse, Monsieur Pierre St-Louis nous rappelle de nouveau la « Fête des neiges » qui aura lieu le 23 janvier prochain.

14- AUTRES DOSSIERS

a) Tournoi de hockey

2016-01-14

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Calixa-Lavallée a demandé l'autorisation d'utiliser la patinoire derrière le centre communautaire aux fins d'y tenir un tournoi de hockey du 29 au 31 janvier 2016 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que cette demande inclut l'utilisation de la salle communautaire, de la cuisine communautaire et des toilettes situées au rez-de-jardin du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre la Municipalité et la Fabrique présenté à cette assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE l'utilisation de la patinoire, de la salle communautaire, de la cuisine communautaire et des toilettes situées au rez-de-jardin du centre communautaire aux fins de la tenue du tournoi de hockey organisé par la Fabrique de la Paroisse de Ste-Théodosie du 29 janvier au 31 janvier 2016 inclusivement.

D'AUTORISER messieurs Daniel Plouffe, maire, et Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Fabrique de la Paroisse de Ste-Théodosie dont le projet présenté à cette assemblée est accepté.

ADOPTÉE

b) Manifestation chez la mairesse de la Ville de Sainte-Julie

2016-01-15

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont toujours soutenu que le droit de manifester est un droit primordial et nécessaire afin de permettre aux manifestants d'exprimer leur opinion dans le cadre d'une société libre et démocratique ;

CONSIDÉRANT qu'une personnalité publique accepte implicitement d'attirer l'attention du public et des médias sur elle, puisque ses actions et son travail sont légitimement d'intérêt pour la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les personnalités publiques ont une dignité, une vie privée et une réputation et que personne ne peut porter atteinte à ces droits, tout comme aux autres citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'une personnalité publique doit s'attendre à ce que l'on parle d'elle et qu'elle soit critiquée ;

CONSIDÉRANT que le Québec est un chef de file en matière de respect de la dignité, de la vie privée et de la réputation envers ses personnalités publiques ;

CONSIDÉRANT la manifestation tenue le 7 décembre dernier par quelque 200 cols bleus municipaux devant la résidence personnelle de la mairesse de la Ville de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il est apparent que la balance des inconvénients entre d'innocents citoyens qui ne sont absolument pas acteurs de ce conflit et la mairesse de la Ville de Sainte-Julie milite en faveur d'un manque flagrant de civilité et de la mauvaise foi de la part de ces manifestants ;

CONSIDÉRANT que même si la mairesse de la Ville de Sainte-Julie est une personnalité publique, il n'en demeure pas moins qu'elle a droit au respect de sa vie privée et que d'aller manifester directement sur et devant sa propriété ne peut avoir d'autre fin que celle de vouloir tenter de l'intimider ;

CONSIDÉRANT que les membres de la famille de la mairesse de la Ville de Sainte-Julie et ses voisins ont été brimés dans leurs libertés fondamentales ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil n'accepteront jamais que des moyens d'intimidation servent lors de négociations ou afin d'exprimer des opinions ;

EN CONSÉQUENCE il est unanimement proposé par l'ensemble des membres du conseil et résolu :

DE DÉNONCER publiquement la manifestation tenue le 7 décembre 2015 par les quelques 200 cols bleus municipaux ainsi que leurs agissements durant cet événement ;

DE RÉITÉRER que les élus municipaux, même s'ils sont des personnalités publiques, ont le droit à une vie privée et au respect de cette dernière ;

DE DONNER notre entier appui à la mairesse de la Ville de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec dans ses démarches afin de faire respecter son droit à ne pas être intimidée et à sa vie privée ;

D'ACHEMINER la présente résolution à la mairesse de la Ville de Sainte-Julie, à la présidente de l'union des municipalités du Québec, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Conseil provincial du secteur municipal du Syndicat canadien de la fonction publique, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à l'ensemble des maires des municipalités locales du territoire de la Municipalité régionale de Comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

c) Élimination des sacs de plastique à usage unique

2016-01-16

CONSIDÉRANT que les villes du monde réunies à Paris ont convenu de collectivement accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques par la réduction des gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT qu'entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'emplettes, principalement des sacs en plastique, sont distribués annuellement au Québec, que seulement 14% de ces sacs sont récupérés et que, même s'ils représentent un faible pourcentage des matières enfouies, ces sacs se retrouvent souvent dans l'environnement où ils peuvent mettre jusqu'à 1 000 ans pour se décomposer ;

CONSIDÉRANT que ces sacs sont dommageables pour l'environnement car leur production requiert des produits pétroliers ainsi que de l'eau et génère des gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de solution rentable de recyclage pour ces sacs tant sur les plans écologique qu'économique ;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adoptera le nouveau Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) au printemps 2016 ;

CONSIDÉRANT que le PMGMR actuel propose une série de mesures visant l'atteinte de l'objectif « zéro enfouissement » d'ici 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a une compétence exclusive en gestion des matières résiduelles, et ce, pour l'ensemble de ses municipalités locales ;

CONSIDÉRANT que la MRC exerce un leadership et encourage les actions en gestion des matières résiduelles permettant l'atteinte de l'objectif « zéro enfouissement » ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont emboîté le mouvement de lutte aux changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre, par la mise en œuvre, notamment, de leur centre de traitement des matières organiques ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC considèrent important d'adhérer à cette démarche collective afin d'interdire l'utilisation des sacs d'emplette à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables ;

CONSIDÉRANT qu'une interdiction d'utiliser des sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail du territoire des municipalités et des municipalités régionales de comté de la CMM devrait faire l'objet d'une application uniforme, notamment, en ce qui concerne les exceptions ;

CONSIDÉRANT que cette démarche ne peut avoir d'effet que si elle résulte d'une volonté collective ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'ANNONCER l'intention de la Municipalité de Calixa-Lavallée, à l'instar de la MRC de Marguerite-D'Youville, d'adhérer à la démarche entreprise par la Communauté métropolitaine de Montréal d'interdire, à partir du 22 avril 2018, Jour de la Terre, l'utilisation des sacs de plastique à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables, en fonction du plan d'action sur les sacs de plastique de la Communauté ;

D'ACHEMINER la présente résolution à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la Communauté métropolitaine de Montréal et à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

d) Journées de la persévérance scolaire

2016-01-17

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC de Marguerite-D'Youville s'élève à 84% chez les filles et 73,7% chez les garçons ;

CONSIDÉRANT que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 19,6% ;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus.

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;

- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliards annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT que *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est ;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

DE DÉCLARER les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

D'APPUYER *Mission persévérance scolaire Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

DE FAIRE PARVENIR copie de cette résolution à *Mission persévérance Montérégie Est*.

ADOPTÉE

15- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière à signaler.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Une première question par Monsieur François Paquet concerne l'interdiction des sacs de plastique à usage unique.

Une seconde question concernant l'information aux citoyens relativement au référendum qui pourrait être tenue est posée par Monsieur Gérard Guérin qui se demande également pourquoi l'avis public n'a pas été publié dans le journal « L'Oiseau-Mouche ».

En ajout à la seconde question, M. Guérin demande également s'il est possible que l'avis de vente pour taxes soit publié dans « L'Oiseau-Mouche ».

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-01-18

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h23.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier